

Connaître et se protéger des risques des pesticides

Les produits d'hygiène des bâtiments et de soins des animaux sont des facteurs de risques pour les éleveurs. Des risques qui se cumulent avec ceux des produits phytosanitaires.

Dans la plupart des élevages de ruminants, une partie des surfaces sont classiquement consacrées aux cultures fourragères et céréalières. De ce fait, les éleveurs sont concernés par les risques inhérents à l'utilisation des différents pesticides pouvant être apportés sur ces surfaces. Viennent s'y ajouter les expositions aux produits liés à l'hygiène et aux soins du cheptel, lesquels doivent eux aussi être utilisés avec certaines précautions. « *Les expositions des éleveurs sont parfois nombreuses, car en plus des herbicides, fongicides, insecticides sur les cultures et prairies, on manipule des biocides pour la désinfection (des bâtiments, du matériel, des véhicules de transport d'animaux, dans les pédiluves) et des médicaments vétérinaires par voie externe contre les mycoses ou parasitoses* », souligne Gérard Servièrre, du réseau mixte technologique Travail en élevage de l'Institut de l'élevage. Ces produits doivent tous être utilisés avec précaution, dans la mesure où certains sont classés à risques CMR pour les humains à moyen ou long terme. C'est-à-dire qu'ils peuvent être cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction s'ils ne sont pas employés en respectant strictement les conditions d'utilisation et d'application.

Être suffisamment protégé lors de l'application

Les risques résultant de l'exposition à des produits dont le danger est avéré doivent être envisagés pour les différents intervenants : l'éleveur, les membres de sa famille

qui donnent un coup de main, le salarié permanent ou occasionnel, les stagiaires, les techniciens, l'entrepreneur, les voisins. Dans le cadre de la formation Certiphyto, la sensibilisation aux risques est focalisée sur les seuls produits phytopharmaceutiques. Il n'existe pas d'équivalent pour les différents produits utilisés pour l'hygiène dans les bâtiments d'élevage et les soins aux animaux.

La majorité des éleveurs ont connaissance des dangers pouvant être liés à l'utilisation des différents produits de désinfection des bâtiments. Pourtant, la plupart ne se protègent pas suffisamment. Une étude conduite dans le cadre du RMT Travail en élevage a montré que, même si les éleveurs ont conscience des risques pour leur santé, seule une minorité tiennent compte de la dangerosité de ces produits. Les réflexions émanant d'une partie des éleveurs interrogés pour les besoins de cette enquête résument malheureusement les états d'esprit trop souvent rencontrés. Certains éleveurs mettent en avant qu'ils n'ont pas le temps d'enfiler les équipements recommandés : « *c'est pas long pour chaque tâche* »... « *On devrait mettre un masque, mais on ne l'a pas sous la main et on a la flemme d'aller le chercher* ». D'autres sont un brin fatalistes : « *c'est partout pareil, y'a pas le choix* ». Certains s'avouent même sceptiques quant à la nécessité d'utiliser ces protections : « *le masque ne supprime pas le problème* ».

En s'appuyant sur les travaux de l'Anses, le RMT Travail en élevage insiste sur la hiérarchie de la prévention. Il faut d'abord



J.-C. GUTNER - ARCHIVES

▲ **LORSQU'ILS ADMINISTRENT LES ENDECTOCIDES EN POUR-ON**, les opérateurs doivent porter des gants et des bottes en caoutchouc ainsi que des vêtements de protection. Les vêtements protecteurs doivent être lavés après usage.

supprimer la source du danger, en évitant ou réduisant l'usage des pesticides; ensuite, privilégier les moyens de protection collectifs pour réduire les expositions, notamment en réorganisant les chantiers; et, enfin, en utilisant des équipements de protection individuels. Et de rappeler que nombre de ces produits ne sont commercialisés que parce que la procédure d'autorisation considère que les équipements sont efficaces pour réduire les expositions dans une large proportion (90 à 95 % pour les combinaisons pour les produits phytopharmaceutiques) et toujours portés correctement. Sans cela, jugés trop dangereux, ils ne pourraient être commercialisés.

Utiliser des produits en pour-on n'est pas sans risque non plus

Lors d'entretiens terrain réalisés par l'Anses, certaines pratiques relatives à l'utilisation des médicaments antiparasitaires ont été pointées du doigt dans la mesure où elles apparaissent comme des facteurs de risque pour la santé des utilisateurs. Elles concernent plus particulièrement la manipulation et le stockage de ces produits lors de leur application sur les animaux, et tout spécialement lorsqu'il s'agit de produits en pour-on. Il est important de ne pas travailler mains nues. Les posologies d'usage de ces produits précisent cependant qu'il « *est préférable de porter des gants en caoutchouc, des bottes en caoutchouc et un imperméable au cours de la manipulation de ces produits, et que ces derniers doivent être lavés après utilisation* ». ■ F. A.